



Exemplaire
administration
Groupe :

retrouvez **l'Espace étudiant** sur
www.progressco.fr: Emploi du temps,
exercices, documents pour les révisions et
planning de travail sont en libre accès pour
les étudiants inscrits à Progres'sco.

FICHE D'INSCRIPTION

PACES

PHOTO

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse de l'étudiant :

Tél : Adresse E-Mail parents:

Adresse des parents :

Tél. Domicile : Portable :

Baccalauréat présenté : Spécialité :

Dernier lycée fréquenté : Ville :

Statut universitaire : primant(e) doublant(e) classement :

Concours Choisis : Médecine Pharmacie Dentaire sage-femme Kiné Ergo

Montant total des frais de scolarité pour l'année : 2000 €*

- Règlement comptant : 400 € * (à joindre au dossier) + 1600 €, soit un total de 2000 €.
- Règlement échelonné : 400 € * (à joindre au dossier) + 4x400 € (à la confirmation du Bac), soit un total de 2000 €.

* L'acompte et le montant des frais d'inscription sont non restitués en cas d'abandon de l'élève (voir condition de remboursement)

Déclarant avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription figurant à la page 2 de ce document.

Etabli le : / / à

Signature : (parent ou tuteur si mineur) précédée de la mention « bon pour accord »

FICHE A COMPLETER ET A RETOURNER
ACCOMPAGNEE DES PIECES DEMANDEES A :

PROGRES'SCO
48 rue Brémontier
87000 LIMOGES

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier N° :
Enregistré le : / /
 Complet Incomplet motif :
Commentaires :

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à Progrès'Sco se fait par courrier, sur le site Internet "www.progressco.fr" ou sur place. Un accusé de réception sera adressé après étude du dossier.

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé
- Une lettre de motivation manuscrite
- 2 photos d'identité (en faisant figurer votre nom au dos).
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile ».
- 8 timbres au tarif rapide en vigueur.
- Photocopie des bulletins de notes de la première et de l'année en cours .
- Un chèque d'acompte d'un montant de 400 euro (restitué en cas d'échec au bac ou de non admission à l'établissement) .

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Pré-inscription et Inscription

La pré-inscription permet de réserver sa place de façon précoce dans l'année. Elle est destinée aux élèves en attente des résultats du baccalauréat et/ou la réussite à un concours médical ou paramédical identique à celui de la section choisie. Dès la réussite du Bac, elle se transforme automatiquement en inscription définitive, la seule formalité administrative étant alors de nous fournir le relevé de notes (le montant d'inscription est du en sa totalité (soit 2000 euro) même en cas d'abandon de l'étudiant).

Résiliation

Toute demande de résiliation devra être dûment justifiée et formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de Monsieur le Directeur. Les seuls motifs acceptés sont :

- **l'échec au baccalauréat** (notification avant le 15 juillet de l'année en cours). Dans ce cas, le remboursement est intégral.

Le nombre de places étant limité, l'inscription est définitive et irrévocable pour toute la durée de l'année universitaire et les droits afférents (soit 2080 euro) ne sont pas remboursables en cas d'abandon de l'étudiant et restent dus à l'établissement en leur totalité, sauf dans le cas particulier cité précédemment .

Modalités de règlement

- Règlement au comptant** * : Exigé le jour de l'inscription.
- Règlement échelonné** : **Tous les chèques** doivent être joints au dossier **au plus tard le premier jour de la préentrée**.
Le règlement échelonné est **sans frais supplémentaires**



retrouvez **l'Espace étudiant** sur www.progressco.fr: Emploi du temps, exercices, documents pour les révisions et planning de travail sont en libre accès pour les étudiants inscrits à Progres'sco.

FICHE D'INSCRIPTION

PACES

*Exemplaire
Etudiant*

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse de l'étudiant :

Tél : Adresse E-Mail parents:

Adresse des parents :

Tél. Domicile : Portable :

Baccalauréat présenté : Spécialité :

Dernier lycée fréquenté : Ville :

Statut universitaire : primant doublant

Concours Choisis : Médecine Pharmacie Dentaire sage-femme Kiné Ergo

Montant total des frais de scolarité pour l'année : 2080 €

Règlement comptant : 400 € * (à joindre au dossier) + 1680 €, soit un total de 2000 €.

Règlement échelonné : 400 € * (à joindre au dossier) + 4x400 €, soit un total de 2000 €.

* L'acompte et les frais d'inscription sont non restitués en cas d'abandon de l'élève (voir condition de remboursement)

Déclarant avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription figurant à la page 2 de ce document.

Etabli le :/...../..... à

Signature : (parent ou tuteur si mineur) précédée de la mention « bon pour accord »

FICHE A COMPLETER ET A CONSERVER PAR
L'ETUDIANT

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à Progrès'Sco se fait par courrier, sur le site Internet "www.progressco.fr" ou sur place. Un accusé de réception sera adressé après étude du dossier.

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé
- Une lettre de motivation manuscrite
- 2 photos d'identité (en faisant figurer votre nom au dos).
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile ».
- 8 timbres au tarif rapide en vigueur.
- Photocopie des bulletins de notes de la première et de l'année en cours .
- Un chèque d'acompte d'un montant de 400 euro (restitué en cas d'échec au bac ou de non admission à l'établissement) .

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Pré-inscription et Inscription

La pré-inscription permet de réserver sa place de façon précoce dans l'année. Elle est destinée aux élèves en attente des résultats du baccalauréat et/ou la réussite à un concours médical ou paramédical identique à celui de la section choisie. Dès la réussite du Bac, elle se transforme automatiquement en inscription définitive, la seule formalité administrative étant alors de nous fournir le relevé de notes (le montant d'inscription est du en sa totalité même en cas d'abandon de l'étudiant).

Résiliation

Toute demande de résiliation devra être dûment justifiée et formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de Monsieur le Directeur. Les seuls motifs acceptés sont :

- **l'échec au baccalauréat** (notification avant le 15 juillet de l'année en cours). Dans ce cas, le remboursement est intégral.

Le nombre de places étant limité, l'inscription est définitive et irrévocable pour toute la durée de l'année universitaire et les droits afférents (soit 2080 euro) ne sont pas remboursables en cas d'abandon de l'élève et restent dus à l'établissement en leur totalité, sauf dans le cas particulier cité précédemment .

Modalités de règlement

- Règlement au comptant ***: Exigé le jour de l'inscription.
- Règlement échelonné** : **Tous les chèques** doivent être joints au dossier **au plus tard le premier jour de la prérentrée**.
Le règlement échelonné est **sans frais supplémentaires**